

Envolez-vous pour

LE SALON BEBE ET MOI

19 → 21 NOVEMBRE 2021.

Palexpo
Genève



les automates

CONTRAT D'EXPOSANT - ADMISSION

Délai d'inscription : le 15 octobre 2021

Délai d'offre préférentielle : 15 septembre 2021

Exposant principal

Co-exposant (raison sociale)

Merci de remplir un formulaire séparé pour chaque co-exposant afin qu'un descriptif de son activité apparaisse sur le site internet du salon

ENTREPRISE

Raison sociale

Enseigne du stand (pour liste d'exposants et bannière de stand)

Adresse

Code postal Ville

Pays Tél.

Fax Internet

Nom du responsable du stand Fonction du responsable

Tél. direct du responsable Tél. mobile

E-mail direct

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de contact) :

Adresse

Code postal Ville

CATÉGORIE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EXPOSANT OU DU CO-EXPOSANT

Grâce aux catégories, votre entreprise peut être trouvée dans la liste des exposants du site. Veuillez choisir votre catégorie et le secteur d'activité qui s'appliquent à votre entreprise/association.

Catégories

- Artisan
- Association
- Distributeur
- Enseigne commerciale
- Fabricant
- Institution régionale
- Société de service
- Autres:

Secteurs

- Alimentation & santé
- Ateliers & animations
- Beauté & bien-être
- Culture & éducation
- Innovation
- Jeux & activités créatrices
- Mobilier & décoration
- Mobilité
- Mode, textile & accessoires
- Presse & média
- Préventions & assurances
- Sports, tourisme & loisirs
- Autres:

Détails des produits et services proposés:

PROPOSITION DE TYPES DE STAND / SURFACE

Les exposants, hormis les associations et les artisans, doivent s'acquitter d'une taxe d'inscription obligatoire. Le montant de la taxe sera automatiquement ajouté à la facture d'acompte.

Offre préférentielle : les frais d'inscription sont offerts pour une inscription avant le 15 septembre 2021.

Pour l'exposant 200.-

Pour le co-exposant 400.-

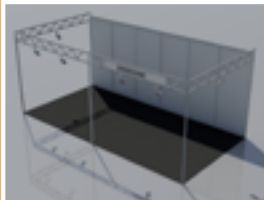
Tous nos prix s'entendent en CHF et hors TVA.

Organisation : Palexpo SA • Case Postale 112 • 1218 Le Grand-Saconnex • Genève • Suisse
T +41 (0)22 761 11 11 • F +41 (0)22 798 01 00 • www.bebeetmoi.ch



MODULES DE STAND

	Prix unitaire	Quantité	Total CHF (hors TVA)
Stand de 9 m² (1 kW inclus*) Surface nue • Paroi de fond blanche (2,50 m de hauteur) • 1 paroi de retour • Moquette (Royal blue par défaut) • Eclairage (1 spot de 100W par 3 m ²) Electricité : amenée incluse 1 bandeau (enseigne) • Montage et démontage	1'550.-
Stand de 18 m² (2 kW inclus*) Surface nue • Paroi de fond blanche (2,50 m de hauteur) • Moquette (Royal blue par défaut) Eclairage (1 spot de 100W par 3 m ²) Electricité : amenée incluse bandeau (enseigne) • Montage et démontage	2'900.-



(*) Installés selon le plan fourni par l'exposant : tout déplacement de prise sera facturé CHF 100.- L'électricité est disponible du 18 au 21 novembre 2021. L'augmentation de la puissance et du nombre de jours est possible sur demande (prestation payante).

SURFACE NUE

Si le stand n'est pas en îlot, des parois sont à prévoir, à la charge de l'exposant

Surface nue à partir de 18 m² <input type="checkbox"/> Paroi supplémentaire	120.- / m ² 52.- / m linéaire m ² m
--	---	---------------------------------	----------------

ESPACE « ARTISANS & ASSOCIATIONS »

Sous réserve d'acceptation.

Offre réservée aux artisans qui produisent et vendent leur propre marchandise et aux associations à but non lucratif

Surface de 9 m² Stand aménagé (1 table, 2 chaises) • Équipée de moquette (Royal blue par défaut) • paroi de fond et de retour de 1m • éclairage (1 spot de 100w par 3m ²) • Electricité : amenée incluse • 1 bandeau (enseigne) • montage et démontage	490.-
---	-------	-------	-------

Les bâches suspendues ne pourront excéder la taille de 1,5 m par 4,5 m.

Un acompte de 20% du montant total de la commande vous sera demandé une fois votre inscription confirmée.
 Votre emplacement sur le plan sera effectif après règlement de cet acompte.

Le plan vous sera communiqué début septembre. Les demandes de changement devront être faites avant le 30 septembre 2021.

Total stand / Surface Hors taxe	Sous-total sans TVA
Participation obligatoire à l'élimination des déchets 3.- / m ²	Total à payer
Taxe d'inscription	200.-
TVA	TVA 7.7 %
TOTAL COMMANDE T.T.C.	Total

PRESTATIONS TECHNIQUES ET DIVERS

Dès le mois de septembre, vous recevrez par email les codes d'accès qui vous permettront d'accéder à notre magasin en ligne afin de passer vos commandes techniques. Voici les prestations auxquelles vous devez penser et pour lesquelles vous pouvez demander un devis au service « Contact exposants » par email à exhibitorscontact@palexpo.ch :

- Amenée électrique : pour les amenées supérieures, merci de nous contacter
 Local / réduit de stockage
 Amenée d'eau

Nous mettons également à votre disposition :

Nouveauté pour les invitations gratuites

Veuillez s'il vous plaît cocher le type d'invitations que vous souhaiteriez : Papier Digital

Le catalogue en ligne : vous permettra de transmettre vos informations pour le site internet

Les cartes exposants vous seront remises sur place et à réception du paiement total de votre commande.

CHARTRE DES EXPOSANTS

Cette charte est établie afin de garantir au public une qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts, des activités de l'exposant présent que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.

Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image du Salon, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente charte par sa signature sur la demande d'admission.

En tant qu'exposant de Bébé et moi, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et la raison sociale
- 2/ respecter en tout temps les **horaires d'ouverture** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la foire et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
- 3/ respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception
- 4/ proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'offres spéciales « foire », et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente
- 5/ avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
- 6/ respecter les **pratiques commerciales** et articles de loi en vigueur sur le marché suisse en proscrivant tout « racolage », ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur, ou interpellation de la clientèle hors, depuis ou sur le stand
- 7/ engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les normes de droit suisse en matière de droit du travail à l'égard des employés
- 8/ annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- 9/ garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
- 10/ respecter **l'interdiction de fumer**, cigarettes électroniques incluses, dans les halles
- 11/ assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autre de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol auprès de Palexpo
- 12/ respecter que seul l'organisateur procède à **l'attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant
- 13/ monter des **parois** sur les côtés fermés du stand et ne pas utiliser les parois des stands voisins ou les murs de la halle comme paroi de séparation ou de fond
- 14/ respecter les **règles de droit suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre ces contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
- 15/ **dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc. ...
- 16/ respecter les règles et recommandations sanitaires en vigueur à Palexpo et celles émises par les autorités fédérales et cantonales compétentes, en particulier dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid 19.



Les bureaux de douane de Thônex-Vallard ainsi que Ferney-Voltaire seront fermés le dimanche.

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir reçu un exemplaire du **Règlement des Automnales**.

Après en avoir pris connaissance, l'exposant ou le co-exposant déclare accepter toutes les clauses sans réserve de la demande d'admission et du Règlement des Automnales.

Lieu et date

Timbre et signature